



Nb de membres en exercice : 64  
 Nb de membres présents : 52  
 Nb de membres votants : 56  
 (dont 4 pouvoirs)  
 Quorum atteint



<b>DELIBERATION N°</b>	<b>2023.03.27/19</b>
<b>CLASSIFICATION</b>	<b>7.10</b>

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du conseil communautaire du 27 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 27 mars, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Collet Mériaud à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation, en date du 21 mars 2023, et sous la Présidence de Monsieur Roger LITAUDON, Président.

### Les Conseillers présents

**Les conseillers titulaires :** Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Patrick AUBEL, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Aline BONNEAU, Christian BONNET, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Hervé CHOMET, Jean-Luc COLLIN, Alain DECERLE, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Jean-Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Françoise LACAUX, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTRIAT, Jean-Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Louis MERET, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Aude PARRET BONMARTIN, Jean-Louis PERICHON, André PLESSAT, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Monique SEROUX, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Jean-François TOCANT, Alain VERNISSE,

**Les conseillers suppléants :** Catherine CORTI représentant Odile FRANCHISSEUR, Eric THINET représentant Guillaume LACROIX, Sylvain ROUX représentant Jean-Louis MARQUANT, Mickaël PERROD représentant Yves NOEL,

### Les Conseillers absents

**Ayant donné pouvoir :** Marie-Agnès BONIN à Alain LOGNON, Arnaud DELIGEARD à Jean-François TOCANT, Yves PLOUHINEC à Chantal PROBOEUF, Annie-France POUGET à Michel BRUNNER,

**Absents :** Pascal BAUDELLOT, Annie DEBORBE, Jean-Michel GILLARDIN, Christelle MARTINET SCHIRCH, Sylvain NAFFETAS, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Laurent TALON,

**Secrétaire de séance :** Isabelle MOULIN

### **N° 19 – ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES – BUDGET 2023 – Débat d'orientation budgétaire 2023**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1, L.3312-4, L.4312-1, L.5211-36 et L.5622-3,

**Vu** le rapport de présentation du DOB 2023 ci-annexé,

### **Monsieur le Vice-Président expose :**

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire pour les Région, Département, Communes de plus de 3.500 habitants, EPCI et Syndicats Mixtes comprenant au moins une commune de plus de 3.500 habitants

Une délibération sur le budget non précédée de ce DOB serait entachée d'illégalité et pourrait entraîner l'annulation du budget.

Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du Budget Primitif. Le DOB fait l'objet d'un vote sur la base d'un rapport présenté mais n'a pas de caractère décisionnel. Il est l'occasion de faire un bilan des actions conduites lors de l'exercice qui s'est achevé, de fixer les principales orientations pour l'année à venir et de tracer des perspectives pour les années futures.

Le rapport doit obligatoirement comprendre les principaux éléments suivants :

- les évolutions prévisionnelles des recettes et dépenses, en fonctionnement comme en investissement,

- des éléments concernant la politique de ressources humaines de la collectivité,
- la présentation des engagements pluriannuels de la collectivité notamment en matière d'investissement,
- des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette.

**Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :**

- **de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2023.**

Certifiée exécutoire la présente délibération  
Publiée ou notifiée par voie électronique le  
Déposée par voie électronique en Préfecture le

P.E.C  
Le Président,

